



Vie municipale

Récupérer plus facilement son véhicule à la fourrière

Depuis le 13 octobre, les propriétaires de véhicules enlevés par la fourrière peuvent obtenir en ligne et sans se déplacer à l'hôtel de police, l'autorisation de sortie de fourrière qui leur permet de récupérer leur voiture.

Publié le 24 octobre 2025

Jusqu'alors, pour récupérer l'autorisation de sortie de fourrière de votre véhicule, vous deviez obligatoirement vous rendre dans un commissariat de police.

Ce n'est désormais plus le cas puisqu'un service en ligne mis en place par la Délégation à la sécurité routière vous permet de télécharger le document.

Les personnes n'ayant pas de facilité d'accès à internet peuvent bien sûr toujours récupérer l'autorisation auprès de l'hôtel de police. En cas d'irrégularités administratives, le téléservice redirige systématiquement l'utilisateur vers les forces de l'ordre.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence